



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procédure de gestion des forfaits et des sanctions

On distingue, après tirage au sort :

- **Le forfait volontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - ✓ Soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition
 - ✓ Soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.

- **Le forfait involontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - ✓ Soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (à condition de justifier par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition)
 - ✓ Soit une raison valable (à l'appréciation du Juge arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition.

Le juge arbitre est le seul juge du caractère du forfait qu'il constate sur la compétition dont il a la responsabilité.

Dans certains cas, si copie du justificatif n'est pas présentée le jour de la compétition, le juge arbitre indiquera que le forfait « reste à justifier ».

Rappel : le juge arbitre ne doit en aucun cas récupérer l'original du justificatif.

Dans ce cas, le responsable régional, pour peu qu'un justificatif non équivoque lui soit transmis dans les délais, déclarera le forfait comme involontaire.

Tous les forfaits sont consignés par le juge arbitre dans son rapport (annexe « Forfaits »), document que le juge arbitre fera parvenir directement au correspondant de la Ligue dont dépend la compétition.

La sanction devient applicable de plein droit à compter du 3^{ème} lundi suivant le dernier jour de la compétition.

Les communications entre les instances du badminton et le licencié fautif s'effectueront par mail ou par courrier postal.

Tout forfait non justifié sera considéré comme forfait volontaire et en conséquence, une sanction sera appliquée comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| ✓ Forfait volontaire : | 2 mois de suspension |
| ✓ Forfait volontaire avec récidive | 6 mois de suspension |
| ✓ Participation en étant suspendu(e) | 6 mois de suspension |
| ✓ Inscription sur 2 tournois le même week-end : | 2 mois de suspension |



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procédure de gestion des forfaits et des sanctions

Procédure de gestion de forfait :

Le joueur, en cas de blessure ou d'absence, doit justifier de son forfait :

- ✓ Il doit prévenir l'organisateur
- ✓ Il doit remplir le document « Fiche de renseignement » qui se trouve sur le site de la Ligue (accès par Vie Sportive/Tournois/Justifs forfait).

Soit :

- ✓ Il scanne son justificatif et le document « Fiche de renseignements » et l'envoie par mail dans les 5 jours qui suivent le dernier jour du tournoi à competition@lifb.org

Soit :

- ✓ Il doit agraffer son justificatif au document « Fiche de renseignement » et l'envoyer par courrier suivi, au Siège de la Ligue, dans les 5 jours qui suivent le dernier jour du tournoi.

Ligue Ile-de-France de Badminton
Commission Régionale Arbitrage
64 rue du Couédic
75014 PARIS

Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître ce règlement.

Ligue Ile-de-France de Badminton

64 rue du Couédic 75014 Paris - Tél +33 (0)1 53 25 11 61.

secretariat@lifb.org - www.lifb.org

Siret : 34772637400049 – APE : 9312 Z – Association Loi 1901 – Agréée Jeunesse & Sports